

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 19 mai 2022 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 avril 2022
2. Assemblée Générale ordinaire iMio du 28 juin 2022 - Décisions
3. Assemblée Générale ordinaire Sofilux du 16 juin 2022 - Décisions
4. Assemblée Générale ordinaire La Terrienne du Crédit Social du 10 juin 2022 - Décisions
5. Avenant au contrat-programme 2021-2025 du Centre Culturel du Beau Canton - Décision
6. Subsidés - plan de relance post covid associations - Octrois
7. Acquisition d'un bien sis rue Généraux Cuvelier 12 à 6820 Florenville - Décisions
8. Remplacement d'une cabine de type tour par une nouvelle sur excédent de voirie communale - à proximité du cimetière de Sainte Cécile - Bail emphytéotique avec ORES - Décisions
9. Décret voirie - modification d'une voirie communale à Sainte-Cécile - Décisions
10. Renon location de terre - Aisance communale à Florenville
11. Convention Collecte des pneus agricoles usagés de type « silos » - Décisions

Communication(s)

12. Ordonnance de Madame La Bourgmestre - Fermeture des établissements Horeca et des événements publics de 1h à 6h du matin - Prolongation du 11.05.2022 au 01.05.2023

Points urgents

- 12.bis. Assemblée générale ORES Assets du 16 juin 2022
- Décisions

HUIS CLOS

13. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 périodes à Muno en remplacement d'une Institutrice primaire en congé de maternité - à partir du 19.04.2022
14. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 périodes en remplacement d'une Institutrice primaire en congé de maternité - à partir du 19.04.2022
15. Ratification – Interruption partielle de carrière d'une Institutrice primaire à raison d'1/5 temps - Du 29.08.2022 au 27.08.2023 inclus
16. Ratification - Congé d'une Institutrice primaire pour exercice provisoire dans une fonction égale ou mieux rémunérée dans l'enseignement à titre temporaire - du 29.08.2022 jusqu'au 07.07.2023 inclus
17. Ratification – Demande de congé d'une Institutrice maternelle pour prestations réduites accordé au Membre du personnel âgé de 50 ans, à raison de 5 périodes – Du 29.08.2022 au 07.07.2023 inclus
18. Ratification – Demande de congé d'Institutrice maternelle pour prestations réduites pour convenance personnelle pour 5 périodes du 29.08.2022 au 07.07.2023 inclus

Par le Collège,
La Directrice Générale, La Bourgmestre,
 
Réjane STRUELENS Caroline GODFRIN

